



POUR QUI ?

Pour tous les utilisateurs de tronçonneuse à titre professionnel (tous secteurs) ou à titre particulier.



POUR QUOI ?

→ **Utilisateurs occasionnels**, utilisez la tronçonneuse en toute sécurité et économisez définitivement sur les frais d'affûtage et de maintenance.

→ **Professionnels, utilisateurs permanents ou occasionnels**, travaillez avec efficacité, en toute sécurité, et en conformité avec les exigences de l'article L4141-2 du code du travail*.



VOTRE CENTRE DE FORMATION ACCRÉDITÉ

CFPPA de la Nature et de la Forêt

Velet

71190 ETANG SUR ARROUX

Tél. 03 85 86 59 50 - Fax 03 85 86 59 69

cfppa.velet@educagri.fr

www.epidevelet.fr



Centre de formation accrédité par EFESC France
anpfmf@eduforest.eu



* Article L4141-2 du code du travail

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

- 1° Des travailleurs qu'il embauche ;
 - 2° Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;
 - 3° Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ;
 - 4° A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours.
- Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.



CERTIFICAT EUROPÉEN DE QUALIFICATION
un permis pour chaque niveau de pratique

*Partout en Europe, la même formation,
la même certificat de qualification.*

*Une formation conçue à partir de ce qui
se fait de mieux dans chaque pays.*

4 MODULES ECC1 À ECC4

SELON VOS BESOINS
ET VOTRE NIVEAU DE PRATIQUE



ECC1 → Les bases nécessaires pour tout utilisateur professionnel ou particulier : entretien de la tronçonneuse, affûtage, démarrage, tronçonnage.



ECC2 → Les techniques de base de l'abattage et du façonnage d'arbres de petit diamètre dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.



ECC3 → Les techniques de base de l'abattage et du façonnage d'arbres de gros diamètre dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.



ECC4 → Les techniques et connaissances de base pour le tronçonnage des bois en tension et en compression et comment éviter les dangers.

Lieu à définir avec le demandeur

→ au centre de formation ou délocalisé.

Nombre → de 6 à 10 personnes selon le module

Durée → 1 à plusieurs jours selon les compétences initiales et le(s) module(s) souhaité(s).

LES AVANTAGES DU PERMIS TRONÇONNEUSE

La tronçonneuse est un outil redoutable pour les personnes non formées. Savoir l'utiliser en toute sécurité est essentiel.

Avantages pour les professionnels utilisateurs occasionnels ou permanents :

- Le Permis Tronçonneuse satisfait aux exigences de l'art. L4141-2 du code du travail*.
- Il atteste de la qualification de son titulaire dans toute l'Europe, indépendamment de la langue et du pays.
- Il améliore l'employabilité des utilisateurs de tronçonneuses.
- Traçabilité du certificat par l'inscription du titulaire sur une liste consultable à l'Agence Européenne EFESC.



QUALITÉ DE LA FORMATION

- **Une formation** conçue à partir de ce qui se fait de mieux dans chaque pays d'Europe.
- **L'agence européenne EFESC** accrédite des agences nationales. L'agence nationale EFESC France reconnaît officiellement le centre de formation concerné* pour délivrer la formation et le certificat de qualification.
- **La formation** est assurée par un formateur qualifié selon le standard européen commun à tous les pays d'Europe (European Chainsaw Users).
- **L'évaluation** est assurée par un autre formateur, lui-même agréé.
- **Les centres de formation** accrédités sont audités tous les 3 ans pour garantir la qualité de la formation conformément au cahier des charges européen.



*voir au dos